



Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-135_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 135 - 2020

L'an deux mil VINGT, le TROIS du mois de DECEMBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	/
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreix	/
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	/

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur CONSTANTIN François

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien – Mme LANCELLE Elsa à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Messieurs LABASSE Emmanuel, AURIACOMBE Stéphane, DABERT Laurent, MAGÉ Jean, GORY François

Délégués suppléants assistant au conseil : Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Désignation d'un membre à la CCMP TEPCV – SIEG 63

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-37-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant le courrier du Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en date du 24 Novembre 2020 ;

Monsieur le Président explique aux membres de l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme a désigné en son sein les membres de la Commission Consultative Mixte Paritaire TEPCV. En effet, les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV), transposées à l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies et l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du Syndicat, d'une Commission Consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données. Il convient donc de désigner un délégué qui ne siège pas déjà dans les instances du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-135_2020-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Lionel GAY en tant que délégué pour siéger à la Commission Consultative Mixte Paritaire TEPCV du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- MANDATER son Président pour en assurer la bonne exécution et en informer le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

